

SITE DE PREVESSIN-MOENS

ETABLISSEMENT: CERN

EXPLOITANT: Université ou Laboratoire

RÉGION: Auvergne-Rhône-Alpes

DÉPARTEMENT: AIN

COMMUNE: PREVESSIN-MOENS

Le CERN est une organisation intergouvernementale établie, selon les règles du droit international, par sa Convention constitutive en date du 1er juillet 1953, modifiée le 17 janvier 1971.

La mission de l'Organisation est de faciliter la collaboration internationale dans le domaine de la recherche fondamentale en physique des particules de hautes énergies. A cette fin le CERN construit et exploite des accélérateurs de particules et les zones expérimentales associés.

Le siège du CERN est à Genève mais le domaine de l'Organisation, qui a été placé sous le contrôle de cette dernière, s'étend sans discontinuité des deux côtés de la frontière franco-suisse.

Données déclarées au 31/12/2016

Nature des déchets	Volume déclaré (en m ³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
1. DECHETS FMA					
sources radioactives(2,28 m3 - 2 t)	-	1,60.10 ⁴		AUTRES	S01
cibles ISOLDE(25,3 m3 - 2 t)	50,6	6,32.10 ⁴		FMA-VC	F3-9-01
cibles nTOF(1,35 m3 - 2 t)	2,7	4,09.10 ⁵		FMA-VC	F3-9-01
dechets divers(260,68 m3 - 2 t)	521	2,79.10 ⁷		FMA-VC	F3-9-01
2. DECHETS TFA					
dechets metalliques(4317,9 m3 - 1 t)	4318	5,64.10 ⁴		TFA	TFA
dechets non metalliques(727,06 m3 - 1 t)	727	1,29.10 ²		TFA	TFA
dechets inertes(293,79 m3 - 1 t)	294	1,63.10 ³		TFA	TFA
dechets liquides(49,64 m3 - 1 t)	49,64	1,38.10 ¹		TFA	TFA
dechets divers(561,61 m3 - 1 t)	562	2,58.10 ⁴		TFA	TFA